

2026-118



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°118

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026**

**Objet : LOCATION LOGEMENT PLACE
FREDERIC MISTRAL**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Méline COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le logement communal situé 11 place Frédéric Mistral étant actuellement vacant, il est proposé de procéder à son attribution à Madame VITALI Myriam pour une durée de 3 ans renouvelable et pour un loyer de 410 euros hors charges.

Il est également proposé d'autoriser le Maire à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

2026-118

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le logement communal situé 11 place Frédéric Mistral à Madame VITALI Myriam, à compter du 21 juillet 2026.

ARTICLE 2 : DE FIXER le montant du loyer mensuel à 410 €, hors charges, révisable dans les conditions prévues par le contrat de location.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Yves DOULS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture